

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2010 :

hausse de 17 % des entrées en formation

Plus de 600 000 demandeurs d'emploi sont entrés en formation en 2010, soit 15 % de plus qu'en 2009. Ces stagiaires ont suivi plus de 680 000 formations, ce qui correspond à une hausse de 17 % du nombre de stages effectués.

Les régions ont financé les coûts pédagogiques de 57 % des stages débutés en 2010 et leurs actions ont été, pour 52 % d'entre elles, destinées aux jeunes en insertion. Pôle emploi a financé 17 % des stages, l'État 13 % tandis que les autres financements ont été assurés par les stagiaires eux-mêmes (6 %), l'Agefiph, des Opca, des Opacif et des collectivités territoriales autres que les régions (7 %). En 2010, Pôle emploi a financé un tiers de stages de plus qu'en 2009.

Tous financeurs confondus, les formations débutées en 2010 ont duré en moyenne 4,7 mois. Les stages financés par Pôle emploi, qui visent davantage à répondre à des besoins immédiats des entreprises, sont beaucoup plus courts (2,6 mois en moyenne) et ceux financés par l'État ou les régions plus longs (respectivement 5,7 mois et 5,1 mois).

Fin 2010, 9,2 % des demandeurs d'emploi de France métropolitaine étaient en formation, soit 1,4 point de plus qu'un an auparavant. Au cours de l'année 2010, les demandeurs d'emploi ayant débuté une formation représentent 21,5 % des chômeurs du premier trimestre, soit 1,1 point de plus qu'en 2009.

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi est financée principalement par quatre acteurs : les régions, l'État, Pôle emploi et l'Unédic. D'autres financeurs interviennent également, notamment l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) ou les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) pour les formations des licenciés économiques depuis 2009. Le financement des formations couvre les coûts pédagogiques et, le cas échéant, la rémunération des stagiaires. Certains financeurs comme l'État ou les régions financent à la fois des rémunérations et des coûts pédagogiques, d'autres ne financent que la rémunération, comme l'Unédic pour les demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage (encadré 1).

683 000 entrées en formation en 2010

Au cours de l'année 2010, 601 000 personnes sans emploi (1) sont entrées en formation. Certains stagiaires ayant effectué plusieurs formations pendant l'année, 683 000 entrées en formation ont été enregistrées au total, soit le plus haut niveau depuis 2005. Le nombre de stagiaires ayant suivi une formation a augmenté de 15 % en 2010, et le nombre

(1) Sont considérées ici les personnes sans emploi, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle emploi. On les désignera par la suite par le terme de « demandeurs d'emploi ».

total d'entrées en stage de 17 % (2) après une baisse de 5 % l'année précédente (graphique 1). Cette hausse s'inscrit dans un contexte de légère amélioration du marché du travail à partir de la fin 2009 après une forte dégradation entre la mi 2008 et la mi 2009 : le taux de chômage au sens du BIT a baissé de 0,3 point en moyenne annuelle entre 2009 et 2010, après avoir augmenté de 1,7 point entre 2008 et 2009. Au 31 décembre 2010, 268 000 demandeurs d'emploi étaient en formation en France entière.

Les régions ont financé les coûts pédagogiques de 57 % des stages en 2010

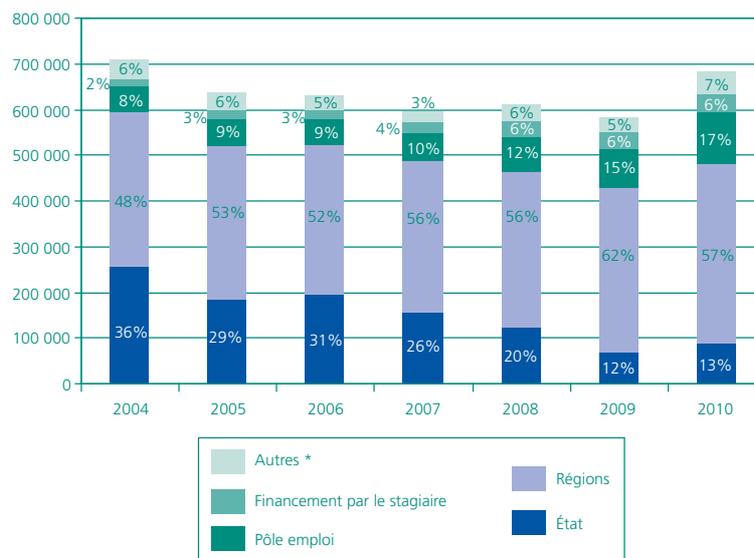
Les régions sont le principal financeur des coûts pédagogiques de formation. En 2010, elles en ont assuré 57 %, avec 392 000 stages financés, un nombre en hausse de 8 % par rapport à 2009 (tableau 1). Du fait du poids plus grand de Pôle emploi, la part des régions dans le financement de la formation des demandeurs d'emploi diminue néanmoins de 5 points par rapport à 2009, après avoir sensiblement augmenté les années précédentes (elle était de 48 % en 2004).

La part des formations dont les coûts pédagogiques sont pris en charge par le conseil régional diffère selon les régions. Ainsi, en Haute-Normandie, dans le Limousin et en Basse-Normandie, la formation professionnelle des demandeurs d'emploi est financée à plus de 65 % par les régions, alors qu'à l'opposé, elle l'est à 50 % ou moins en Poitou-Charentes et Pays de la Loire (carte 1).

Le nombre de stages financés par l'État s'accroît en 2010

L'État a financé les coûts pédagogiques de 13 % des formations débutées en 2010, soit 1 point de plus qu'en 2009. Le nombre de stages financés par l'État (89 000) augmente de 31 % en 2010,

Graphique 1 • Nombre de formations suivies par les demandeurs d'emploi, par financeur du stage



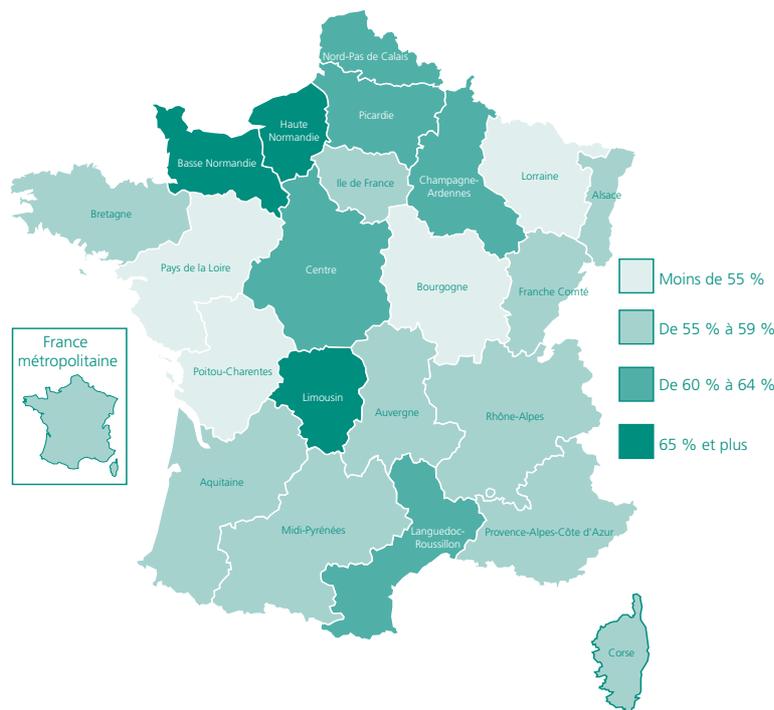
* Les financements « autres » sont essentiellement des financements de l'Agefiph, des Opca, des Opacif, de ministères autres que le ministère chargé de l'emploi et de collectivités territoriales autres que les régions.

En 2007 et 2008, il n'était pas possible de distinguer si les stages Afpia rémunérés par Pôle emploi étaient financés par l'État ou par les régions. Par conséquent, pour ces deux années, la part des stages financés par les régions est probablement sous-estimée et n'est pas directement comparable aux chiffres de 2006 et 2009.

Lecture : l'État a financé 36 % des stages en 2004, 13 % en 2010.

Champ : personnes sans emploi ayant débuté un stage au cours de l'année.

Carte 1 • Part des formations de demandeurs d'emploi financées par les régions en 2010



Lecture : en 2010, le conseil régional d'Ile-de-France a financé 56 % des stages destinés aux demandeurs d'emploi de sa région.

Champ : France métropolitaine.

essentiellement grâce aux contrats d'accompagnement formation (CAF) mis en place dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes de 2009. Cette hausse rompt avec une tendance longue de repli des entrées dans les dispositifs de formation financés par l'État depuis les années 1990 : l'État finançait 671 000 stages en 1990,



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, Foragora, régions Bretagne, Haute-Normandie et Picardie ; traitement Dares (Brest 2004-2010).

(2) Le nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation en 2009 a été légèrement révisé à la hausse par rapport à la précédente publication [1] suite à l'intégration de données plus complètes pour la région Picardie. Ainsi, plus de 582 000 entrées en formation ont été enregistrées en 2009 (hors entrées en formation dans le cadre d'un contrat de transition professionnelle, encore peu nombreuses en 2009). Les bénéficiaires de contrat de professionnalisation ne sont pas intégrés dans cette étude.



Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, Foragora, régions Bretagne, Haute-Normandie et Picardie ; traitement Dares (Brest).

LA BASE BREST

Une base de données exhaustive sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi

La Dares gère depuis 2003 une base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (base Brest) à partir des fichiers de gestion de rémunération ou de protection sociale des stagiaires. Ainsi, l'entrée retenue pour la construction de la base Brest est la rémunération (ou la prise en charge au titre de la protection sociale). Chaque observation de la base correspond à un stagiaire rémunéré :

- soit par les conseils régionaux ;
- soit par Pôle emploi ;
- soit par l'État.

Si le stagiaire n'a pas droit à une rémunération, il figure néanmoins en tant que bénéficiaire d'une protection sociale.

Ce principe de construction permet d'éviter les doubles comptes puisqu'un stagiaire ne peut être rémunéré qu'une fois.

Les fichiers proviennent, pour 2010 :

- de Pôle emploi, qui gère la rémunération des stagiaires indemnisés par l'assurance chômage, des stagiaires non indemnisés qui perçoivent la RFPE pour suivre une formation et de ceux qui bénéficient du régime de solidarité ;
- de l'Afpa, qui rémunère pour le compte de l'État ou des régions ses stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage ;
- de l'Agence de services et de paiement (ASP), qui gère la rémunération ou la protection sociale des stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage suivant une formation financée par l'État (hors Afpa) ou par une région (hors Poitou-Charentes, Bretagne et Haute-Normandie) ou par un autre mode de financement (par exemple, les formations financées par l'Agefiph ou par le stagiaire lui-même) ;
- de Foragora, qui rémunère les stagiaires pour le compte de la région Poitou-Charentes ;
- de la région Bretagne qui a internalisé depuis 2008 la rémunération de ses stagiaires ;
- de la région Haute-Normandie qui a internalisé depuis 2009 la rémunération de ses stagiaires ;
- de la région Picardie qui a internalisé depuis mi-2009 la rémunération de ses stagiaires.

Les données de la région Martinique étant incomplètes, elles ont été estimées à partir de l'enquête annuelle auprès des conseils régionaux sur la formation professionnelle et l'apprentissage, réalisée chaque année par la Dares, et des données des années précédentes.

L'unité de comptage de la base est le stagiaire et non l'individu. Un demandeur d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est donc compté plusieurs fois.

Tableau A • Les acteurs de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2010 : organismes financeurs et organismes gestionnaires des rémunérations

Organisme gestionnaire de la rémunération	Financier du stage (prise en charge des coûts pédagogiques)			Autres Stagiaire lui-même ; Agefiph ; Opacif pour CIF-CDD ; Opca pour CRP-CTP ; FPSPP pour CRP ; collectivités territoriales autres que les régions ; ministères.	
	État	Pôle emploi	Région		
ASP pour l'État	(1) DE non indemnisés (2) en stage agréé par l'État ou en CAF (3) RPS ou protection sociale	x	x	DE non indemnisés * RPS ou protection sociale	
Afpa pour l'État ou les Régions	DE non indemnisés en stage Afpa (Pas emploi) RPS versée par l'Afpa pour l'État	x	DE non indemnisés en stage Afpa (prestataire) RPS versée par l'Afpa pour les régions	x	
ASP pour les Régions sauf pour	x	x		x	
Haute-Normandie	x	x	DE non indemnisés par le RAC en stage agréé par la région	x	
Bretagne	x	x		x	
Poitou-Charentes (Foragora)	x	x	RPS ou protection sociale	x	
Picardie	x	x		x	
Pôle emploi	pour l'Unédic	DE indemnisés en stage agréé par l'État AREF, AFDEF, AFF, ASR, ATP Jeunes indemnisés en CAF, AREF	DE indemnisés en AFPR, POE, AFC ou AIF AREF, AFDEF, AFF, ASR, ATP	DE indemnisés en stage agréé par la région AREF, AFDEF, AFF, ASR, ATP	DE indemnisés AREF, AFDEF, AFF, ASR, ATP
	pour Pôle emploi	x	DE non indemnisés en AFPR, POE, AFC ou AIF RFPE	x	DE non indemnisés POE RFPE
	pour l'État	DE non indemnisés en stage agréé par l'État ATA, ASS, RPS	DE non indemnisés en AFPR, POE, AFC ou AIF ATA, ASS	DE non indemnisés ATA, ASS	DE non indemnisés ATA, ASS

(1) Public concerné par le stage : demandeur d'emploi (DE) indemnisé par le régime d'assurance chômage (RAC) ou DE non indemnisé par le RAC.

(2) Type de stage suivi.

(3) Type de rémunération perçue pendant le stage.

Lecture : en 2010, Pôle emploi gère la rémunération des demandeurs d'emploi indemnisés et non indemnisés par le RAC pendant leur formation (bien que la rémunération des stagiaires indemnisés soit financée juridiquement par l'Unédic). Lorsqu'un demandeur d'emploi indemnisé suit une formation agréée par l'État (ce qui signifie que les coûts pédagogiques sont pris en charge par ce dernier), il peut percevoir l'AREF, l'AFDEF, l'AFF, l'ASR ou l'ATP selon son statut.

Champ : personnes sans emploi effectuant un stage en 2010.

Des différences marginales avec les données des financeurs pédagogiques

Le nombre de stagiaires comptabilisé dans Brest peut être légèrement différent de celui qu'enregistrent directement les financeurs pédagogiques. Plusieurs facteurs expliquent ces différences :

- seuls les stages de durée supérieure à un mois donnent droit au statut de stagiaire de la formation professionnelle ; les stages très courts (tels que l'initiation à la navigation sur Internet) ne sont donc pas toujours inclus dans Brest ;
- le financement pédagogique est une information déclarée par les organismes de formation ; il est donc possible que certaines erreurs d'identification des financeurs pédagogiques affectent les données recueillies (notamment lorsqu'il y a un cofinancement d'actions de formation).

Tableau 1 • Stagiaires et stages par type de financeurs en 2010

En %

	Financement des coûts pédagogiques du stage				
	Ensemble	État	Régions	Pôle emploi	Autres (1)
Part des femmes	49	40	52	42	53
Âge					
Moins de 26 ans	43	45	52	30	23
Entre 26 et 45 ans.....	42	40	37	53	51
45 ans ou plus	15	15	11	18	25
Nationalité					
Français	91	91	89	93	94
Union européenne	1	1	1	1	1
Hors Union européenne	8	8	10	6	5
Type de rémunération					
Rémunération publique de stage (État ou région).....	42	73	56	0	9
Assurance chômage et RFPE.....	49	12	34	100	76
Dont : AREF, AFDEF, AFF.....	38	11	33	62	51
RFPE.....	6	0	0	32	0
ASR et ATP.....	5	1	1	7	25
Protection sociale	9	15	10	0	14
Régime de solidarité (2).....	1	0	0	0	1
Durée de la formation en mois					
De 1 à moins de 3 mois	43	40	33	74	49
De 3 à 6 mois	26	26	32	16	17
6 mois ou plus	31	35	35	10	34
En moyenne (en mois).....	4,7	5,7	5,1	2,6	4,8
Total	100	13	57	17	13

(1) Les financements classés « autres » sont composés des financements par le stagiaire ainsi que des financements de l'Agefiph, des Opcva, des Opacif, de ministères autres que celui chargé de l'emploi, de collectivités territoriales autres que les régions principalement.

(2) La proportion de stagiaires bénéficiant du régime de solidarité et dont la formation est financée par l'État et par Pôle emploi est non nulle mais inférieure à 0,5 %.

Lecture : en 2010, les régions ont financé les coûts pédagogiques de 57 % des formations suivies par des demandeurs d'emploi ; pour 56 % d'entre elles, le demandeur d'emploi a perçu une rémunération versée par l'État ou la région en tant que « stagiaire de la formation professionnelle », pour 34 % d'entre elles il a été rémunéré par Pôle emploi, pour 10 % il n'a pas été rémunéré.

Champ : personnes sans emploi ayant débuté un stage en 2010.

Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, Foragora, régions Bretagne, Haute-Normandie et Picardie ; traitement Dares (Brest).

264 000 en 2000 et 68 000 en 2009. Par rapport à 2004, le nombre de stages financés par l'État a baissé de 65 % et son poids en tant que financeur des coûts pédagogiques est passé de 36 % à 13 %. Les compétences en matière de formation professionnelle ont en effet été progressivement transférées aux régions depuis 1983, notamment à l'occasion de la loi quinquennale pour l'emploi de 1993. Ceci s'est poursuivi avec la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui prévoyait d'ici le 1^{er} janvier 2009, le transfert aux régions des crédits de l'État dédiés à l'un des programmes d'activité subventionnés (Pas) de l'Afpa, le Pas-formation. Le transfert de ce programme ne s'est finalement achevé qu'au cours de l'année 2009. Ainsi, en 2010, 72 % des stages gérés par l'Afpa sont financés par les régions, contre 57 % en 2007.

Comme les années précédentes, l'État concentre son intervention sur les actions de lutte contre l'illettrisme et sur la formation des publics spécifiques. En 2009, a été créé le programme « compétences clés » qui intègre les dispositifs de lutte contre l'illettrisme, de soutien à la pédagogie personnalisée et d'initiation à la navigation sur Internet. Ce programme s'adresse principalement aux demandeurs d'emploi et aux jeunes sans emploi bien qu'il concerne aussi des salariés en contrat aidé (sous réserve que l'employeur rémunère le salarié pendant la formation) et des salariés qui souhaitent que leur situation d'illettrisme

ne soit pas connue de leur employeur. En 2010, tous publics confondus, plus de 45 000 stagiaires sont entrés dans ce programme. En outre, l'État finance des formations pour les personnes handicapées, les détenus et les migrants. En incluant les formations du programme « compétences clés » dispensées aux travailleurs handicapés, 29 000 formations destinées spécifiquement aux travailleurs handicapés ont ainsi été financées par l'État en 2010 et dispensées notamment par les centres de rééducation professionnelle (3). Par ailleurs, 24 000 détenus ont suivi un stage grâce au cofinancement du Fonds social européen, de l'État, des conseils régionaux et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) (4).

Instauré en 2009 dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, le CAF est un dispositif de formation exceptionnel destiné aux jeunes et leur permettant d'obtenir un premier ou un meilleur niveau de qualification, ou d'adapter leurs compétences aux besoins du marché du travail pour accéder à un emploi durable. Il s'adresse en priorité à des jeunes non qualifiés ou à des jeunes qualifiés sortis d'une formation initiale ne débouchant pas sur un emploi. Prescrits par Pôle emploi et les missions locales et financés par l'État, les CAF ont largement contribué à l'accroissement en 2010 de la participation de l'État à la formation des demandeurs d'emplois : en 2010, environ 25 000 jeunes sont entrés en CAF. Leur développement induit également des modifications

(3) La mission des centres de rééducation professionnelle consiste à dispenser une formation qualifiante aux personnes handicapées, en vue de leur insertion ou réinsertion professionnelle.

(4) Tous les stages en faveur de publics spécifiques (stages pour les détenus, pour les personnes handicapées et les migrants) sont inclus dans Brest. Néanmoins, le financement associé relève soit de la catégorie « État », soit de la catégorie « autres financements » puisqu'il n'est pas toujours possible d'attribuer un financeur précis à un stage lorsque celui-ci est imputé sur le budget de fonctionnement d'un organisme de formation, parfois subventionné simultanément par différentes institutions. De ce fait, le nombre total de stages à destination de ces publics spécifiques est supérieur au nombre de stages financés par l'État.

dans le profil des demandeurs d'emploi entrés en stage financés par l'État : les CAF étant destinés aux jeunes de moins de 26 ans, la part des formations financées par l'État bénéficiant aux jeunes a augmenté nettement en 2010, s'établissant à 45 %, soit 16 points de plus qu'en 2009. En outre, la plupart des jeunes ayant bénéficié d'un CAF n'étant pas indemnisés par l'assurance chômage, 73 % des stagiaires dont la formation est financée par l'État ont bénéficié de la rémunération publique de stage en 2010 contre 65 % en 2009.

Pôle emploi a financé 17 % des stages en 2010

En 2010, Pôle emploi a renforcé son action en faveur de la formation des demandeurs d'emploi. Il a ainsi financé 113 000 stages pour des demandeurs d'emploi inscrits, qu'ils soient indemnisés ou non, soit une hausse de 33 % par rapport à 2009, année de mise en place de Pôle emploi et de ses marchés d'achats de formation [2]. La part des stages financés par Pôle emploi augmente ainsi de 2 points en 2010, à 17 %. Ces stages recouvrent essentiellement deux types d'actions de formation : les actions de formations conventionnées (AFC) (53 000 entrées financées par Pôle emploi en 2010 (5)) et les actions de formations préalables au recrutement (AFPR) (58 000 entrées financées par Pôle emploi en 2010). Plus marginalement, Pôle emploi finance également des formations *via* deux autres dispositifs : la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) et les aides individuelles à la formation (AIF) (6).

Les AFC sont des formations destinées à répondre à des besoins de qualification identifiés au niveau territorial ou professionnel ou à des tensions du marché du travail sur certains métiers. Dans le cadre des AFPR, Pôle emploi verse une aide au financement de la formation aux employeurs qui s'engagent à former ou à faire former un ou plusieurs demandeurs d'emploi puis à les recruter en CDD de six mois minimum à douze mois maximum.

Créée en 2010, l'AIF contribue au financement des frais pédagogiques de projets spécifiques de formation, auxquels les formations déjà achetées par Pôle emploi ne répondent pas, et dont la pertinence est validée par Pôle emploi. Près de 700 stagiaires en ont bénéficié en 2010. Mise en place également en 2010 et financée en partie par les Opca, la POE repose sur le même principe que l'AFPR mais pour des embauches plus longues (CDI, CDD d'au moins 12 mois ou contrat de professionnalisation à durée indéterminée). La mesure n'ayant été opérationnelle que sur la fin de l'année, seule une petite centaine de stagiaires est entrée en POE en 2010.

Pôle emploi a aussi la possibilité d'homologuer des formations, en prenant en charge les frais de

formation restant à la charge des allocataires si ces derniers sont financés partiellement par les régions, l'État ou toute autre collectivité publique : coûts pédagogiques, frais de dossier et d'inscription (environ 1 000 entrées financées par Pôle emploi en 2010).

13 % des stages ont été financés par le stagiaire ou par d'autres financeurs

Comme en 2009, 6 % des coûts pédagogiques des formations ont été payés par le stagiaire lui-même. Depuis 2004, la part d'autofinancement a triplé et le nombre de formations financées par les stagiaires a été multiplié par 2,5.

Les formations prises en charge par d'autres financeurs ont vu leur part augmenter de 2 points entre 2009 et 2010, passant de 5 à 7 % de l'ensemble des formations. Ces formations sont principalement financées par l'Agefiph, qui prend en charge des formations pour les personnes handicapées, et par les Opca, qui financent des formations pour les personnes en CTP ou en CRP. Les collectivités territoriales autres que les régions, telles que les départements, interviennent également dans le financement de formations pour les demandeurs d'emploi.

9 demandeurs d'emploi sur 10 sont rémunérés pendant leur formation

91 % des personnes sans emploi qui suivent un stage de formation professionnelle continue sont rémunérées.

Celles qui sont déjà rémunérées au titre de l'assurance chômage et qui suivent une formation validée par Pôle emploi dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) conservent leur allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pendant leur formation. Cette allocation est alors dite « aide au retour à l'emploi-formation » (AREF) et son montant est égal à celui de l'ARE perçu pendant la période de chômage. Si le stagiaire épuise ses droits à l'AREF au cours de sa formation, il peut bénéficier d'une allocation jusqu'à la fin de sa formation : l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF (7)), qui a succédé en 2009 et 2010 à l'allocation de fin de formation (AFF), et dont le montant est égal à celui de l'AREF (8). Les salariés licenciés pour motif économique peuvent pour leur part bénéficier de la CRP ou du CTP s'ils appartenaient à des entreprises de moins de 1 000 salariés ou en redressement ou liquidation judiciaire : ils perçoivent alors, y compris s'ils suivent une formation, respectivement, l'allocation spécifique de reclassement (ASR) et l'allocation de transition professionnelle (ATP), toutes deux égales à 80 % du

(5) Les AFC et AFPR peuvent également être financées par d'autres financeurs que Pôle emploi (voir encadré 2).

(6) Dans certains cas, l'AIF peut également intervenir en complément du financement des Opca, des conseils régionaux, généraux ou de toute autre collectivité publique.

(7) L'AFDEF a elle-même été remplacée le 1^{er} janvier 2011 par la rémunération de fin de formation (R2F).

(8) Alors que l'AFF était entièrement financée par l'État, l'AFDEF était cofinancée à parts égales par l'État et par le Fonds unique de péréquation (FUP), devenu Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels avec la loi du 24 novembre 2009.

salaires brut antérieurs (9). Toutes ces allocations du régime de l'assurance chômage sont juridiquement financées par l'Unédic mais gérées et versées par Pôle emploi pour le compte de l'Unédic.

Les demandeurs d'emploi qui ne sont pas ou plus indemnisables au titre de l'ARE et qui ne bénéficient ni de l'ASR ni de l'ATP lors de leur entrée en formation peuvent recevoir la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) s'ils suivent une formation financée par Pôle emploi (AFPR ou AFC). La RFPE s'élève forfaitairement à 652 euros mensuels en 2010 mais elle est calculée en fonction du salaire antérieur pour les stagiaires ayant le statut de travailleur handicapé et pour ceux qui suivent une formation supérieure à un an.

En 2010, 49 % des stagiaires ont ainsi été rémunérés par Pôle emploi pendant leur formation dans le cadre du régime d'assurance chômage (AREF, AFDEF, ASR, ATP) ou de la RFPE (encadré 2). Ils ont bénéficié de stages financés par les régions pour 40 % d'entre eux, par Pôle emploi pour 36 %, par un autofinancement pour 12 %, par un financement autre pour 9 % et par l'État pour 3 %.

42 % des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2010 ont perçu, en tant que « stagiaires de la formation professionnelle », une rémunération du régime public de stage (RPS), versée par l'État pour un tiers d'entre eux ou par les régions pour deux tiers d'entre eux (article L. 6341-7 du code du travail). Les demandeurs d'emploi qui bénéficient d'une allocation de minimum social (revenu de solidarité active, RSA, allocation aux adultes handicapés, AAH...), peuvent soit la conserver, soit bénéficier de la RPS. Pour les demandeurs d'emploi ayant travaillé au moins six mois, cette rémunération forfaitaire s'établit à 652 euros mensuels en 2010.

Moins de 1 % des stagiaires ont perçu une allocation du régime de solidarité telle que l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou l'allocation temporaire d'attente (ATA).

Enfin, les 9 % restants ne sont pas rémunérés pendant leur formation, mais uniquement pris en charge au titre de la protection sociale, par l'État ou les régions. En effet, le code du travail prévoit que tous les stagiaires de la formation professionnelle continue doivent obligatoirement être affiliés à un régime de sécurité sociale et bénéficier d'une protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle survenus durant leur stage.

La moitié des stages financés par les régions accueillent des jeunes

Les régions axent davantage que les autres financeurs leurs efforts de formation en direction des jeunes. Ainsi, 52 % des 392 000 stages financés par les régions en 2010 ont bénéficié à des jeunes de moins de 26 ans, contre 43 % de l'ensemble des stages. À l'inverse, Pôle emploi finance plutôt des stages pour les plus de 26 ans avec 30 % de ses stages destinés aux jeunes. 45 % des stages financés par l'État en 2010 ont été destinés aux jeunes ; cette part nettement plus élevée qu'en 2009 s'explique par la mobilisation des CAF, pour l'essentiel mis en œuvre en 2010.

Tous financeurs confondus, les stages durent en moyenne 4,7 mois. Ceux financés par Pôle emploi sont beaucoup plus courts (2,6 mois) car ils répondent aux besoins de main-d'œuvre immédiats et visent à favoriser un accès plus rapide à l'emploi. En revanche, ceux financés par l'État ou les régions sont plus longs (respectivement 5,7 et 5,1 mois).

L'accès des demandeurs d'emploi à la formation a augmenté en 2010

Fin 2010, en France métropolitaine, 260 000 demandeurs d'emploi (inscrits ou non à Pôle emploi) suivaient une formation, soit 9,2 % des personnes au chômage au sens du BIT. Cette part est en hausse de 1,4 point par rapport à 2009 : le nombre de demandeurs d'emploi en formation a nettement progressé entre fin 2009 et fin 2010 (+15 %) alors que le nombre de chômeurs baissait de 2 % sur la période. Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans bénéficient plus fréquemment d'une formation que leurs aînés : fin 2010, 15,2 % étaient en formation contre 8,2 % parmi ceux âgés de 26 à 44 ans et 4,2 % de ceux de plus de 45 ans.

Cette part de chômeurs en formation en fin d'année ne reflète cependant pas l'accès des demandeurs d'emploi à la formation au cours d'une année. Sur l'ensemble de l'année 2010, les demandeurs d'emploi ayant débuté une formation représentent 21,5 % des chômeurs du premier trimestre, proportion en hausse de 1,1 point par rapport à 2009 (encadré 3).

(9) L'AFDEF peut aussi être attribuée aux adhérents d'une CRP ou d'un CTP lorsque la formation dont ils bénéficient n'est pas achevée au terme du dispositif CRP ou CTP.

Johanne AUDE (Dares).

LES STAGES REMUNÉRÉS PAR PÔLE EMPLOI

328 000 stagiaires ayant débuté une formation en 2010 ont été rémunérés par Pôle emploi en France métropolitaine : la majorité d'entre eux (77 %) ont perçu l'aide au retour à l'emploi-formation (AREF), l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF) ou l'allocation de fin de formation (AFF), 11 % ont perçu la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE), 9 % ont touché l'allocation spécifique de reclassement (ASR, dans le cadre d'une CRP) et 2 % ont touché l'allocation de transition professionnelle (ATP, dans le cadre d'un CTP).

Les bénéficiaires de l'AREF ou des allocations de fin de formation (AFDEF ou AFF) ainsi que les personnes en CRP et CTP ont pu suivre des formations de plusieurs types. Ainsi, 13 % des bénéficiaires de l'AREF ou des allocations de fin de formation ont effectué des AFPR, 16 % des AFC, 19 % des formations homologuées et 52 % des formations non homologuées. Ces taux s'établissent respectivement à 12 %, 57 %, 13 % et 18 % pour les personnes en CRP et en CTP (tableaux). En revanche, les bénéficiaires de la RFPE ont suivi exclusivement des formations financées par Pôle emploi. Ainsi, sur les 36 100 stagiaires qui ont perçu la RFPE en 2010, 20 300 ont suivi une AFPR et 15 800 une AFC.

Au total, en 2010, en France métropolitaine, 134 000 demandeurs d'emploi rémunérés par Pôle emploi sont entrés en action de formation préalable au recrutement ou en formations conventionnées : 76 000 ont suivi une AFC (soit 90 % de plus qu'en 2009) et 58 000 ont suivi une AFPR (soit 43 % de plus qu'en 2009). Ces formations ont été financées principalement par Pôle emploi mais aussi notamment par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour les licenciés économiques bénéficiant d'une convention de reclassement personnalisée (CRP).

Tableau A • Nombre de stagiaires entrés en AREF, AFDEF et AFF en 2010

Type de formation	Financement du coût de la formation					
	Total France métropolitaine	État	Régions	Pôle emploi	Stagiaires	Autres
AFPR.....	33 561	0	0	33 561	0	0
Formations conventionnées (AFC).....	38 394	165	146	37 976	104	4
Formations homologuées.....	47 005	1 740	35 219	616	7 118	2 313
Formations non homologuées.....	132 807	6 494	92 620	1 288	28 779	3 626
Total France métropolitaine.....	251 767	8 399	127 984	73 441	36 001	5 942

Lecture : 251 767 demandeurs d'emploi indemnisés ayant suivi un stage en 2010 ont perçu l'AREF, l'AFDEF ou l'AFF versées par Pôle emploi ; pour 73 441 d'entre eux, c'est Pôle emploi qui a pris en charge le coût de la formation.

Champ : France métropolitaine.

Source : Pôle emploi - FNA.

Tableau B • Nombre de stagiaires entrés en ASR et ATP en 2010

Type de formation	Financement du coût de la formation					
	Total France métropolitaine	État	Régions	Pôle emploi	Stagiaires	Autres (Opc majoritairement)
AFPR.....	4 362	0	0	4 362	0	0
Formations conventionnées (AFC).....	20 662	10	48	3 455	193	16 956
Formations homologuées.....	4 902	204	1 917	264	397	2 120
Formations non homologuées.....	6 633	210	3 241	153	1 328	1 701
Total France métropolitaine.....	36 559	424	5 206	8 234	1 918	20 777

Lecture : 36 559 demandeurs d'emploi indemnisés ayant suivi un stage en 2010 ont perçu l'ASR ou l'ATP versée par Pôle emploi ; pour 8 234 d'entre eux, c'est Pôle emploi qui a pris en charge le coût de la formation.

Champ : France métropolitaine.

Source : Pôle emploi - FNA.

Les stagiaires rémunérés par Pôle emploi sont jeunes (32 % ont moins de 26 ans alors que 15 % ont 45 ans et plus), majoritairement des femmes (53 %) et 10 % d'entre eux bénéficient du RSA. Si la majorité des stagiaires possèdent le baccalauréat, le niveau scolaire varie fortement d'un stagiaire à l'autre : 11 % d'entre eux n'ont aucun diplôme, 15 % possèdent un CAP ou un BEP, 31 % disposent du baccalauréat, d'un brevet professionnel ou d'un brevet technique et 35 % ont un diplôme équivalent au bac+2 (6 % ont un diplôme supérieur au bac+2). La plupart des demandeurs d'emploi suivent une formation pour se professionnaliser (31 %), pour obtenir une certification (29 %) ou pour obtenir une qualification (19 %) ; 9 % l'effectuent pour définir un projet professionnel et 4 % pour maîtriser les savoirs de base ou se remettre à niveau dans leur domaine. 4 % des stagiaires souhaitent créer leur entreprise à l'issue de la formation. De plus, 48 % des stages rémunérés par Pôle emploi durent moins de trois mois, 20 % durent entre trois et six mois et 32 % durent six mois ou plus. Les stagiaires recevant la RFPE suivent des formations en moyenne deux fois plus courtes (près de deux mois et demi) que ceux qui sont en AREF (cinq mois).

Pour en savoir plus

Aude J. (2011), « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2009 : baisse de 5 % des entrées », *Dares Analyses* n° 057, juillet.

Aude J. (2011), « Les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle : quelles formations pour quels stagiaires ? », *Dares Analyses* n° 086, novembre.

Greco D., El Larhib H., Le Roy C., Viet C., en collaboration avec Kaisergruber D. (2011), « Orientation professionnelle et accès à la formation : enjeux et pistes de progrès », *Repères et analyses* n° 25, Pôle emploi, juin.

Pasquereau A. (2011), « Les dispositifs publics d'accompagnement des restructurations en 2009 et 2010 : forte hausse des adhésions à la CRP et au CTP et développement du FNE-formation », *Dares Analyses* n° 059, juillet.

PART DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION ET TAUX D'ACCÈS DES DEMANDEURS D'EMPLOI À LA FORMATION : MÉTHODES ET INTERPRÉTATION

Le **part de demandeurs d'emploi en formation en fin d'année** est calculée en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi de France métropolitaine en stage de formation en décembre de l'année au nombre de chômeurs au sens du BIT et de personnes privées d'emploi en formation. Le nombre de demandeurs d'emploi en stage de formation en fin d'année est connu à partir de la base Brest. Le nombre de personnes recherchant un emploi ou étant en formation est calculé à partir de l'enquête Emploi de l'Insee du 4^e trimestre.

Le **taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation au cours d'une année** est calculé en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation au cours de l'année au stock de chômeurs au sens du BIT en début d'année (plus précisément, au premier trimestre). Le nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation au cours de l'année est connu à partir de la base Brest. Le stock de chômeurs BIT par région est estimé par l'Insee à l'aide de l'enquête Emploi en continu. Cet indicateur est **un majorant** du taux d'accès des chômeurs à la formation, puisque la population potentiellement éligible ne se limite pas aux demandeurs d'emploi du début d'année mais inclut également toutes les personnes qui connaissent une période de chômage au cours de l'année.

Ces deux indicateurs, qui mettent en regard un volume des stagiaires et une population de référence (chômeurs BIT en fin d'année ou chômeurs BIT du premier trimestre) sont calculés pour la France métropolitaine.

Annexe • Nombre de formations suivies par des demandeurs d'emploi en 2010, par région et par financeur du stage

Région d'habitation	État	Régions	Pôle emploi	Financement par le stagiaire	Autres *	Total
Ile-de-France	9 556	42 644	10 664	7 572	5 807	76 243
Champagne-Ardenne	1 859	14 360	4 031	491	1 684	22 425
Picardie	2 995	14 458	3 197	644	1 933	23 227
Haute-Normandie	3 227	20 637	3 435	649	1 681	29 629
Centre	2 507	14 023	4 081	742	1 740	23 093
Basse-Normandie	2 387	14 087	2 788	648	1 009	20 919
Bourgogne	2 252	8 817	3 672	523	923	16 187
Nord-Pas-de-Calais	5 991	36 298	8 416	2 456	5 080	58 241
Lorraine	3 989	13 546	5 698	1 204	1 346	25 783
Alsace	2 469	13 514	3 686	1 397	1 934	23 000
Franche-Comté	1 695	7 654	2 939	543	507	13 338
Pays-de-Loire	4 483	18 470	8 565	3 546	1 853	36 917
Bretagne	4 230	18 040	6 022	2 654	1 506	32 452
Poitou-Charentes	3 976	9 416	3 577	678	2 774	20 421
Aquitaine	4 504	21 227	5 367	1 866	3 606	36 570
Midi-Pyrénées	3 644	16 081	5 221	1 872	2 408	29 226
Limousin	1 772	7 912	942	203	829	11 658
Rhône-Alpes	7 069	31 925	8 978	4 597	3 326	55 895
Auvergne	2 581	9 280	2 583	934	1 582	16 960
Languedoc-Roussillon	4 411	20 721	5 059	1 619	1 105	32 915
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 313	27 591	7 517	3 701	5 099	50 221
Corse	669	1 847	494	73	67	3 150
Total France métropolitaine	82 578	382 548	106 933	38 612	47 799	658 470
Guadeloupe	821	2 241	1 366	103	407	4 938
Martinique	917	930	970	116	150	3 083
Guyane	254	513	387	6	343	1 503
Réunion	4 059	5 474	3 320	431	811	14 095
St-Pierre-et-Miquelon	7	4	2	1	41	55
Mayotte	90	9	0	0	31	130
Indéterminée	607	38	22	7	15	689
Total France entière	89 333	391 757	113 000	39 276	49 597	682 963

* Les financements classés "autres" sont essentiellement des financements de l'Agefiph, des Opca, des Opacif, de ministères autres que le ministère chargé de l'emploi et de collectivités territoriales autres que les régions.

Champ : personnes sans emploi ayant débuté un stage en 2010.

Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, Foragora, régions Bretagne, Haute-Normandie et Picardie ; traitement Dares (Brest).